

Montréal, le 31 mars 2026

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Pierre Grenier
Dentons Canada S.E.N.C.R.L
1, Place Ville Marie, bureau 3900 Montréal
(Québec) Canada H3B 4M7

**OBJET : Demande d'adoption de la norme de fiabilité TPL-001-5.1
Dossier R-4233-2023**

Maître Grenier,

La Régie de l'énergie (la Régie) accuse réception de la correspondance transmise aujourd'hui par le RTA, par laquelle celui-ci demande un délai additionnel pour le dépôt de la réponse à un engagement dans le cadre du dossier susmentionné.

Compte tenu des motifs invoqués, la Régie accorde au RTA le délai demandé et attendra donc le dépôt **au plus tard le 9 avril 2026 à 12 h.**

Veuillez agréer, Maître Grenier, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour
Carolina Rinfret, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/ss